

N° 97

Le Petit Mozéen

BULLETIN MUNICIPAL | NOVEMBRE 2023

FESTIVAL
**ARTS
D'HIVER**

VENDREDI • SAMEDI
17-18 NOV

17h > MINUIT



www.mozesurlouet.fr

mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66

Mozé
sur
louet

Compte rendu

Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 3 octobre 2023

Étaient présents : M. DAGUIN, M. ROUSSEL, Mme CHABROUILAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes BÉZIE, FRÉMY, PAULT, SÉCHET, MM. CUVELIER, MEUNIER, PELLOIN • Absent(e)s excusé(e)s : Mme BAUDONNIERE qui donne pouvoir à M. DAGUIN, Mme GODINEAU qui donne pouvoir à Mme PAULT, Mme MOUKADEME qui donne pouvoir à Mme CHABROUILAUD, M. QUILÉZ qui donne pouvoir à M. PELLOIN • Secrétaire de séance : M. MEUNIER.

M. DAGUIN sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à l'état des peupliers autour de l'étang. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

CLLA – URBANISME - COMPETENCE PLU

En début de mandat, conformément à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui prévoit un transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes sauf si au moins

25% des conseils municipaux représentant au moins 20% de la population s'y opposent, 11 conseils municipaux (58%) représentant 79% de la population ont voté contre ce transfert. Toutefois, à cette occasion, il a été convenu de débattre à nouveau au cours du mandat de cette possibilité de prise de compétence. C'est pourquoi le sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la séance communautaire du 6 juillet dernier.

Les conseillers communautaires, par 30 voix pour, 20 voix contre et 1 abstention, ont validé le principe de la prise de compétence PLU par la CLLA.

La délibération a été notifiée aux communes membres pour qu'elles se prononcent dans le délai de 3 mois à compter de la notification, le transfert étant effectif s'il est validé par au 2/3 des communes représentant 50% de la population ou 50% des communes représentant 2/3 de la population de la CLLA.

Suite aux différents débats intervenus au sein du Conseil Municipal sur ce sujet, ce dernier est appelé à délibérer.

DCM 2023-45 Urbanisme – Transfert de compétence PLU

Le Conseil municipal, par 13 voix contre et 2 voix pour, refuse le principe de la prise de compétence PLU par la CLLA.

CLLA - MODIFICATIONS STATUTAIRES SUR L'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRÉCISION DE LA COMPÉTENCE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Au cours de l'année 2022, une clarification des statuts est apparue nécessaire.

En premier lieu, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a assoupli la procédure d'adoption de l'intérêt communautaire. En effet, celle-ci peut être modifiée, de façon annexe, par le conseil communautaire, à la majorité qualifiée des deux tiers, sans avoir à modifier les statuts.

Afin d'éviter une lourdeur des procédures nécessitant le changement des statuts pour parvenir au changement de l'intérêt communautaire, il convient de retirer le numéro des délibérations, pour gagner en souplesse d'action.

En second lieu, il a été remarqué des difficultés d'interprétation pour la gestion des zones d'activités et la prise en charge ou non, de la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie au sein desdites zones.

En effet, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'était réunie le 25 avril 2018 pour transférer les charges afférentes à leur gestion. Dans cette optique, différents biens ont été transférés à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance : « L'intégralité des voiries, des réseaux, des espaces verts et de tout autre élément d'infrastructure, d'équipement ou d'embellissement intégré à la zone, hors les équipements de sécurité incendie ».

Si la CLECT excluait initialement la gestion de la DECI, plusieurs procès-verbaux de transfert des zones d'activités économiques, ont rendu la CLLA gestionnaire des réserves d'eau incendie. De plus, à la demande des entreprises présentes et de plusieurs communes, la CLLA s'est montrée entreprenante dans le domaine, prenant en charge l'entretien des points d'eau incendie et participant activement à leur bonne gestion (par la mise en place d'études des réseaux, des contrôles des services, de la réparation de certains hydrants sur différentes zones d'activités...).

Au regard de ces éléments, il est nécessaire de clarifier dans les statuts, l'ensemble des compétences effectives de la CLLA, au sein des zones d'activités afin d'éviter toute possibilité d'interprétation ultérieure pour leur gestion et assurer ainsi une égalité de traitement entre les différentes zones du territoire.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les modifications statutaires suivantes :

- En matière de développement économique :

La précision de l'item 1 comme suit :

« 1- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale (hors opérations d'aménagement urbain contribuant à conforter les centralités communales), tertiaire, artisanale, touristique.

Constituent des zones d'activités économiques les secteurs de plus de deux unités foncières ou composés d'une grande parcelle à diviser, s'inscrivant dans une opération d'aménagement réalisée par un maître d'ouvrage public à vocation dominante économique (artisanat, activités tertiaires, industrielles, commerciales, touristiques, logistiques) ou ayant fait l'objet d'investissements sur des espaces ou équipements publics nécessaires à la zone et présentant une cohérence d'ensemble dans sa gestion ou son animation.

La gestion de ces zones est intégralement communautaire et entraîne donc, notamment,

l'entretien des ouvrages ou équipements appartenant au domaine public :

- voirie et accessoires
- espaces verts
- éclairage public
- réseaux
- défense incendie extérieure (entretien des hydrants et des réserves d'eau, contrôle des PEI sous réserve du pouvoir de police du maire) »

La suppression de la phrase suivante dans l'item 4 : « L'intérêt communautaire est défini par délibération du conseil communautaire DELCC-2018-191 du 13 décembre 2018, annexée aux présents statuts ».

- En matière de voirie :

La suppression de la phrase suivante dans l'item 17 « L'intérêt communautaire est défini par la délibération du conseil communautaire DELCC-2018-193 du 13 décembre 2018, annexée aux présents statuts ».

- En matière de protection et mise en valeur de l'environnement :

La suppression de la phrase suivante dans l'item 19 « L'intérêt communautaire est défini par la délibération du conseil communautaire DELCC-2018-190 du 13 décembre 2018, annexée aux présents statuts ».

- En matière de logement et de cadre de vie :

La suppression de la phrase suivante dans l'item 20 « L'intérêt communautaire est défini par la délibération du conseil communautaire DELCC-2018-192 du 13 décembre 2018, annexée aux présents statuts ».

DCM 2023-46 Modifications statutaires sur l'intérêt communautaire et précision de la compétence « développement économie »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire proposée.

SIEML – FONDS DE CONCOURS DÉPANNAGES ANNUELS

Des dépannages ont été réalisés à la demande de la Commune pendant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023 par le SIEML (Syndicat Intercommunal de l'Energie du Maine et Loire). Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 379.78 € TTC dont 284.83 € à la charge de la Commune.

Le Syndicat sollicite le versement du fonds de concours correspondant.

DCM 2023-47 SIEML – Fonds de concours dépannages annuels

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le versement du fonds de concours.

FINANCES - MISE EN ŒUVRE DU REFERENTIEL M57

En application d'une disposition de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales sont amenées, par délibération de l'assemblée délibérante, à adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Les collectivités doivent également se prononcer sur l'application de la fongibilité des crédits (anciennement appelé « dépenses imprévues ») qui permet de disposer de souplesse budgétaire puisque le maire, sur délégation du Conseil Municipal, peut

procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

DCM 2023-48 Mise en œuvre du référentiel M57

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour :

- Viser l'avis conforme du comptable en date du 13 juin 2023 pour le passage à la M57 de la Commune de Mozé-sur-Louet
- Adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal, à compter du 1er janvier 2024
- Opter pour la nomenclature M57 développée
- Conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024
- Autoriser le maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

FINANCES – MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS

Les collectivités doivent fixer le mode de gestion des amortissements M57. Pour les collectivités de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées ainsi que des frais d'études non suivis de réalisation.

La commune de Mozé, ayant depuis longtemps fait le choix d'amortir ses investissements, est concernée. Cependant, il conviendrait de redéfinir les choix d'amortissement afin d'alléger la gestion de l'inventaire.

« Nous profitons du présent compte rendu pour vous rappeler que nos séances de conseil municipal sont évidemment publiques. Nous aurons plaisir de vous accueillir, en principe, tous les premiers mardis du mois à 20h. »

Article	Catégories de biens	Durée d'amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration et de modification des documents d'urbanisme	5 ans
2031	Frais de recherche et développement et frais d'insertion	3 ans
2046	Attribution de compensation d'investissement	1 an
2051	Concessions et droits similaires, brevet, licences, logiciels	3 ans
2121	Plantations	10 ans
2152	Installation de voirie	10 ans
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

DCM 2023-49 Mode de gestion des amortissements

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour :

- Adopter le tableau des amortissements ci-dessus,
- Fixer à 1000 € le seuil unitaire en deçà duquel l'amortissement des immobilisations s'effectue sur un an,
- Opter pour le calcul de l'amortissement des subventions d'équipement versées selon la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations
- Fixer à 1500 € le seuil unitaire en deçà duquel l'amortissement des subventions d'équipement versées s'effectue sur un seul exercice,
- Précise que la présente délibération annule et remplace les délibérations prises précédemment

BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Certaines dépenses nécessitent les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses d'investissement	
c/21318-091 Travaux église	+ 1 700 €
c/2188-080 Copieur école	- 3 000 €
c/2183-084 Copieur école	+ 3 000 €
c/2188-084 Lave-linge école	+ 700 €
c/2184-082 Meubles bibliothèque	+ 1 €
c/21318-081 Réserve salle de sports	- 2 401 €

DCM 2023-50 Budget principal - Décision Modificative n°4

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord sur la décision modificative proposée.

CCLLA – SERVICES TECHNIQUES COMMUNS – PROPOSITION D'AUGMENTATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le coût des services communs est habituellement acquitté en deux parts :

- La part 1 (calculée en 2019 lors du transfert des services techniques communaux et révisée en 2020) est prélevée chaque mois sous forme d'attribution de compensation (AC)
- La part 2, est appelée en début d'année n+1 et correspond à l'écart constaté entre le coût du service réel de l'année écoulée et le montant de l'attribution de compensation du service commun (part 1) versé au titre de cette même année.

Le coût des services communs a évolué à la hausse : renchérissement statutaire ou réglementaire des charges de personnels, évolution des charges générales, création de postes ou mise en place de nouveaux dispositifs (type astreinte) avec l'accord des commissions de gestion.

De ce fait la part 2 augmente régulièrement, générant des incertitudes budgétaires pour les Communes. Aussi, la CCLLA propose d'intégrer dans la part 1 :

- les évolutions définitives de coût du service à savoir la masse salariale pérenne (les remplacements et saisonniers restant en part 2) incluant les récentes augmentations gouvernementales,
- les montants inscrits au BP 2023 pour les charges à caractère général, les prix matériaux et énergie ne devant pas baisser.

Le coût du service se fixerait à 1 082 070.80 €. De ce fait, le montant de l'AC de la commune évoluerait à 90 608 € en 2023 contre 72 815 € actuellement.

La question posée par la CCLLA est de savoir si les communes souhaitent prendre

en charge la totalité de l'augmentation sur l'exercice 2023 ou bien préfèrent un échelonnement sur 3 ans.

Pour rappel, la prévision budgétaire de cette année avait pris en compte cette possible augmentation.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à hauteur de 14 voix pour et une abstention.

PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à des mouvements de personnel et aux récents recrutements dans le service administratif, il convient de réviser le tableau des effectifs comme suit :

- Poste assistante administrative : suppression du poste à 31/35ème et création d'un poste à 35/35ème
- Poste agent d'accueil : suppression du poste à 35/35ème et création d'un poste à 28/35ème

DCM 2023-51 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord sur la modification du tableau des effectifs proposée.

SALLE DE L'AUBANCE – INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Suite à la visite de la commission de sécurité, le SDIS a rappelé que, en cas de déclenchement de l'alarme incendie, l'installation électrique doit prévoir la coupure automatique de tous les branchements afin que l'alarme soit audible par les utilisateurs. Actuellement, l'installation électrique de la salle de l'Aubance ne permet pas cette coupure. Le problème se pose lorsqu'une sono est utilisée puisque, en cas de déclenchement de l'alarme, elle pourrait ne pas être entendue, entraînant un problème de sécurité.

Deux solutions sont possibles :

- soit une modification du contrat interdisant l'utilisation d'une sono dans la salle
- soit une remise aux normes de l'installation électrique

Le Conseil Municipal vote à une voix pour la modification du contrat et 14 voix pour la remise aux normes.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Mme SECHET indique que 50 plants de haies champêtres sont fournis par la Fédération Nationale de Chasse, à charge pour la Collectivité de les planter.

Mme CHABROUILAUD évoque la sollicitation de parents pour récupérer les enfants pendant le temps périscolaire du mercredi, afin notamment de se rendre aux activités de loisirs, par voie de pétition.

La commission rappelle que le sujet était déjà en débat en son sein préalablement. Il est regretté, sur le plan formel, cette modalité de saisine et il est rappelé que les élus sont disponibles, par la mairie et via le site internet, pour être contactés.

Il est rappelé la souplesse existante (matin, matin et repas, après-midi). La Commission a décalé à 16h la possibilité de partir, à titre dérogatoire, sous justificatif (au lieu de 17h), étant rappelé que le temps entre 14 et 16h est occupé par les activités portées par les animateurs.

Il est également rappelé que certains parents ne peuvent pas disposer de places à la garderie et se retrouvent en liste d'attente alors qu'ils auraient souhaité en bénéficier jusqu'à 17h.

M DAGUIN indique que des curages de fossés sont prévus.

DIAGNOSTIC SANITAIRE DES PEUPLIERS DE L'ETANG DES GANAUDIÈRES

Mme SECHET expose que l'état sanitaire des peupliers autour de l'étang des Ganaudières étant, pour certains, déclinant, il semble nécessaire d'engager un diagnostic sanitaire global. Celui-ci donnera lieu ensuite à une priorisation des travaux d'entretien voire peut être d'abattage des sujets présentant des risques potentiels pour la sécurité des usagers et des édifices environnants.

Deux devis ont été établis :

- l'un s'élevant à 6 388.80€ TTC comprenant une analyse biomécanique de l'ensemble des arbres avec appareils spécifiques de mesure, un rapport d'expertise et des préconisations de gestion et protection sur 5 ans avec présentation in situ de ces éléments -> entreprise Arbosol basée à Saint-Melaine-sur-Aubance
- un second s'élevant à 1960€ TTC comprenant un audit général des arbres via un examen visuel, une cartographie de synthèse et la rédaction d'un livrable sans restitution sur site. Un diagnostic individuel approfondi avec utilisation de matériel de sondage est possible en option à raison de 300€ HT par arbre. -> entreprise Aubépine située à Rennes.»

DCM 2023-52 Choix d'un devis pour le diagnostic sanitaire des peupliers

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à hauteur de 13 voix pour et de 2 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

- Réflexion sur l'opportunité du renouvellement de la convention d'assistance juridique LEXCAP : une année blanche est décidée
- Présentation analyse financière de la Commune par le conseiller aux décideurs locaux du Trésor Public à 19H00 le 07/11/2023
- Il est interrogé sur la qualité du réseau EDF compte tenu des coupures liées aux orages

Fait à Mozé sur Louet le 9 octobre 2023
Le 1^{er} adjoint, Benoit DAGUIN



Venez planter afin que le projet prenne racine !

Comme vous l'avez peut-être remarqué, les travaux de préparation du terrain ont débuté il y a quelques semaines. Nous avons besoin de vous pour poursuivre ce projet collectif. Venez nombreux le **25 novembre de 10h à 12h** afin de planter vos plans ou arbustes fruitiers. N'oubliez pas vos outils !

Pour rappel, ce jardin est ouvert à tous dans le but de créer du lien entre les écoles, le foyer logement et les habitants de la commune.

Nous avons besoin de bras et de vos idées !

Concours des commerçants artisans et viticulteurs



C'est avec 66 équipes que s'est déroulé le concours des Commerçants Artisans et Viticulteurs organisé par la Société de l'Union de Plaisance dont la finale a eu lieu le samedi 14 octobre. Après avoir été menée 9 à 4, l'équipe d'Olivier Claret et Eric Decran de la Société Union Libérale de Champ-sur-Layon, a réalisé une superbe remontada pour finalement s'imposer 12 à 9 contre l'équipe d'Eric Fradin et Bernard Lhommelet du Cercle Saint Pierre de Valanjou. Cette finale s'est déroulée dans une ambiance conviviale en admirant les magnifiques coups exécutés par les finalistes. " Ils auraient pu enfiler une boule dans le chas d'une aiguille, si cela avait pu être possible, tant leur jeu était précis ". Les demis-finalistes se composaient des équipes David / Gabard et Morin / Branchereau.

**Samedi
25 Novembre 2023**

**CONCOURS DE BELOTE
MOZE sur LOUET
Salle des Coteaux**

Pré-inscription Obligatoire au 07 66 22 24 30
Inscription à 13H Début à 14 H
64 équipes maximum

Inscription 13 Euros par équipe .
LOTS: viandes détaillées Pour tous
plus lot à la première équipe féminine

Bienvenue à L'UNION De PLAISANCE

La banque alimentaire a besoin de vous !



Banque Alimentaire
de Maine-et-Loire

Aujourd'hui nous sommes confrontés au problème de bénévolat. Il nous est très difficile de trouver des bénévoles pour assurer cette collecte dans certaines zones ou dans certains magasins.
On a besoin de vous, deux heures peuvent faire la différence.

N'hésitez pas à contacter la Banque Alimentaire
au **02 41 60 33 05** ou sur le site :
banquealimentaire49.org

Assemblée générale

de l'ADMR Coteaux du Louet

A l'occasion de son Assemblée générale, qui s'est tenue à la salle municipale Aubance de Mozé, l'association ADMR des Coteaux du Louet, qui intervient sur 6 communes, a présenté son activité et son bilan financier pour l'année 2022.

Après un rappel des valeurs et buts de l'association, les différents rapports (moral, financier et d'activités) ont été soumis au vote des membres et approuvés à l'unanimité. Avec 16 547 heures d'intervention et 219 personnes aidées, le bilan de 2022 s'avère prometteur pour la suite.

Ce rendez-vous annuel aura permis de soulever les points forts de l'ADMR mais aussi d'évoquer ses préoccupations et ses perspectives. Ainsi, le recrutement en cours de nouveaux employés devrait donner l'occasion de mieux répondre aux nombreuses demandes formulées par le public, voire à terme de s'investir dans de nouveaux développements d'activités.

L'ADMR a aussi présenté son système de téléassistance «FILIEN», un dispositif encore trop peu connu qui sécu-

rise et rassure les personnes restant à leur domicile ainsi que leurs familles. La téléassistance favorise fortement le lien social en donnant l'accès à une centrale d'écoute 24h/24 et tous les jours de l'année.

Enfin, si l'aide aux familles est le but premier de l'association, les prestations fournies sont également l'occasion de créer des emplois locaux et valorisants.

L'ADMR est donc constamment à la recherche de personnes souhaitant s'investir dans les services à domicile et l'aide aux personnes fragilisées.

Association ADMR Coteaux du Louet
16 route de Cholet - 49610 MÛRS-ÉRIGNÉ
02 52 21 02 66



2 nouvelles entreprises

à MOZÉ-sur-LOUET

ENTREPRISES



GEODE : Le soutien bienveillant pour les chefs d'entreprises.

Soutenir les dirigeants de TPE/PME, c'est le défi quotidien de GEODE. De manière ponctuelle ou récurrente, GEODE s'adapte à vos besoins. Gestion, organisation, développement d'entreprise, accompagnement dans le pilotage d'entreprise, renouvellement de labels auprès des organismes, relances auprès des clients/prestataires/fournisseurs et bien d'autres missions encore. GEODE vous accompagne vers une autonomie efficiente.

Contactez Hélène GAUDIN, pour en savoir plus, au **06 28 61 20 78**
ou à hello@geode-hg.fr • www.geode-hg.fr

Esprit bois, Mozé aspire à l'entrepreneuriat

Dans son atelier près de l'étang, Thomas s'est lancé dans l'aventure...

Une idée qui mûrit depuis un certain temps, le covid qui est passé par là, pris dans le quotidien, c'est un projet qui a fait son chemin depuis plus de 3 ans et voilà à presque 35 ans je me lance !

La menuiserie c'était une évidence depuis plus de 15 ans et un métier très diversifié et de passion. Je suis à votre écoute pour vous accompagner et vous conseiller dans vos projets d'agencement, rénovation menuiserie extérieur et intérieur, escalier, pose de portail et toutes sortes de motorisation...



Contactez Thomas Schnoebelen pour en savoir plus, au **06 76 20 41 69** ou à espritboists@gmail.com

Du côté de l'École Le Petit Prince

Octobre, le mois des élections à l'école du Petit Prince

Chaque vendredi après-midi depuis le 15 septembre, les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école préparent les élections des délégués avec beaucoup de sérieux et d'implication.

Lors de la première séance, il a été question de définir le rôle des élèves délégués : pourquoi être délégué ? A quoi servent-ils ? Qui représentent-ils ?

Ensuite, les candidats à l'élection ont réfléchi à des idées pour améliorer l'école, attentifs aux propositions des « non-candidats » mais aussi futurs électeurs !

Lors des séances suivantes, ils ont préparé leurs affiches électorales exposant leurs idées, leur photo de campagne, leur slogan. Il leur a fallu également écrire leur discours qu'ils liront aux élèves d'élémentaire avant les élections. Celles-ci auront lieu vendredi 13 octobre en même temps que les élections des représentants de parents d'élèves.

Les élèves de maternelle à la recherche « de traces de l'automne ».



Les enfants racontent :

«On s'est promené autour de l'étang. On a trouvé des fleurs, des feuilles tombées, des marrons, des champignons, des glands, des plumes d'oiseaux, des petites baies dans les arbustes. L'herbe était brillante et glacée ; c'était joli à regarder. On a mis à sécher nos feuilles d'arbres pour les utiliser après.»



Reprise du chemin de la bibliothèque

Comme tous les ans et pour le plus grand plaisir de toutes et tous, les élèves de l'école primaire le Petit Prince se rendent à la bibliothèque communale.

Au cours de la première séance, Nicolas Aillerie, bibliothécaire, a proposé aux plus grands une chasse au « livre mystère » avec pour objectif de (re)découvrir l'organisation de la bibliothèque communale. C'est un atelier de charades (retrouver un mot à partir de deux dessins) qui attendait les CP/CE1. Aux plus jeunes, il a montré comment les livres de la bibliothèque étaient rangés, grâce au petit pictogramme collé sur la couverture de chaque livre. Mais attention aux exceptions !

Les élèves qui le souhaitent sont aussi invités à présenter une de leurs lectures au cours des séances à venir, la bibliothèque étant un lieu de partage autour du livre.

" Savoir Nager "



Depuis le 15 septembre, les CP-CE1 de l'école le Petit Prince ont entamé leur cycle de « Savoir Nager ». 10 séances à la piscine de Thouarcé d'ici au 1er décembre pour acquérir ou consolider de nombreuses compétences leur permettant d'être à l'aise et en confiance dans l'eau et qui sait de devenir des championnes et champions olympiques dans quelques années ...

Du côté de l'APE

Les Commissions d'avant Noël

La collecte de papiers, qui sera sans doute la dernière, s'organise pour novembre. Une benne PAPREC sera installée derrière la salle de sport. Chacun peut venir y déposer ses papiers du 10 au 17 novembre. La vente de sapins se clôture ; pour les Mozéens qui ont commandé, la livraison à domicile est maintenue au samedi 2 décembre matin par nos grands lutins. Des flyers sont disponibles chez nos commerçants si vous souhaitez commander (jusqu'au 6 novembre). Une équipe se lance dans une démarche éco-responsable avec la fabrication de sapins en bois pour les parents d'élèves intéressés. La commission chocolat innove cette année. Un chocolatier local a été sollicité, Ludivine GAILLARD de Denée. Une balade en flambeaux dans la commune rempla-

cera notre traditionnel spectacle de Noël offert aux familles avec partages et quelques ventes en lien avec Noël.

Investissements pour la Classe Découverte

Nos élémentaires partiront début juin 2024 en classe découverte à Talmont St Hilaire (85). Afin de mener à bien ce projet et de le rendre viable, une commission sportive ainsi que d'autres projets se préparent pour récolter des fonds.

**Si besoin n'hésitez contactez-nous :
ape.lepetitprince.moze@gmail.com**



Du côté de l'École Le Prieuré

Une journée de prévention et de sensibilisation au harcèlement à l'École Le Prieuré.

Mardi 12 septembre, Monsieur Lauredeau, Président-Fondateur de l'Association Contre les Violences Scolaires (ACVS-49), est intervenu durant toute la journée dans les classes de la petite section de maternelle au CM2 de l'École Le Prieuré afin de les sensibiliser au harcèlement scolaire.

A partir de situations réellement vécues par des enfants qu'il a rencontrés dans des établissements scolaires, Mr Lauredeau a voulu faire comprendre à son auditoire ce qu'est être victime de harcèlement, comment réagir et quels moyens mettre en œuvre pour s'en sortir.

Afin de ponctuer cette journée enrichissante, une conférence était proposée aux parents de l'école. Mr Lauredeau a pu ainsi leur présenter la synthèse de ce que les écoliers avaient pu exprimer et ressentir lors de cette journée mais aussi pour qu'ils reçoivent les mêmes informations que leurs enfants.



Des défis sportifs à l'École Le Prieuré

Les élèves de toutes les classes ont participé lundi 25 septembre après-midi à l'animation « Ma rentrée avec l'UGSEL » (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) en charge de promouvoir le sport dans les établissements catholiques.

Quelques jours auparavant, un système de parrainage avait été mis en place au sein de l'école entre les enfants de la GS-CP et ceux du CM1-CM2, et des CE1-CE2 avec les PS-MS. Ce temps fort a été l'occasion d'aller vers les autres, de se rencontrer, de découvrir ou de redécouvrir autour de plusieurs défis sportifs.

Louis, en classe de CM, résumera bien l'esprit de ce temps fort: « **On a appris à connaître davantage notre filleul, à l'aider, tout en faisant du sport ! En plus, il y avait une bonne ambiance ! C'était super !** »

Du côté de l'APEL

Depuis la rentrée scolaire, l'association des parents d'élèves de l'école du Prieuré a déjà proposé aux enfants et parents d'élèves quelques animations.

Les cerveaux sont en ébullition, et nous préparons quelques événements à venir pour les mozeens.



Les CM passent une journée à la piste routière de Louerre

Casques sur la tête et prêts à enfourcher les vélos, les enfants ont perfectionné leurs connaissances dans le domaine du savoir rouler en toute sécurité en se rendant à la piste routière de Louerre le lundi 2 octobre. En effet, après avoir déjà réalisé une journée annuelle de formation dans ce même lieu depuis le Cours Élémentaire, les enfants de CM ont, à présent, atteint un bon niveau de maîtrise des bases du code de la route pour se déplacer en vélo sur la voie publique. Bruno, gendarme à la retraite et bénévole le confirme: « ce groupe est à l'aise à présent, il peut désormais circuler sur la voie publique, tout en restant vigilant, bien entendu ! »

Des journalistes de France Télévision à l'École Le Prieuré !

L'Association la Cavalerie du Prieuré, composée de quelques parents de l'École Le Prieuré, a été sélectionnée pour participer au Championnat du Monde de cheval à deux pattes aux Herbiers. L'idée de participer à cette rencontre est née suite à une animation proposée par les parents de l'APEL lors de la dernière kermesse.

L'Association la Cavalerie du Prieuré a réussi une première performance: faire participer les enfants à cet événement en leur montrant que c'est aussi ça le sport, en favorisant l'esprit d'équipe, l'entraide et la motivation et une seconde: faire venir des journalistes de France 3 à l'école dans le cadre de leur émission « Des gens d'ici ».

La caméra de France Télévision, accompagnée d'un perchiste et d'une journaliste, était présente dans la classe de GS CP le mardi 3 octobre pour filmer un temps d'arts visuels consacré à la décoration de blasons qui orneront le box le jour du championnat. Les enfants sont restés extrêmement concentrés et attentifs, tant ce moment était impressionnant. « **Est-ce que c'est ce soir que l'on passe à la télévision ?** » demandera finalement Lino, impatient ...



Mémento

Médecins

Dr ROUX - Dr BONNETBLANC

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Pharmacie

Mme Annabelle COINTEREAU

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

Dentistes

Dr Elise CHOUKROUN

et **Dr Mélanie GAUTHIER**

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

Masseurs-Kinésithérapeutes

M. Philippe BOURDEAU

M. Fabrice MENANTEAU

14, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Consultations sur rendez-vous : Lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00. Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Visites à domicile le mardi et jeudi matin.

Osthéopathe

Axel ZMANY

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 07 61 53 73 03

Infirmières D.E.

Mme Marie-Line MANCEAU

et **Mme Julie Vétault**

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins à domicile sur prescription médicale.

Permanences sans rendez-vous le matin :

le mardi, mercredi, vendredi et samedi de

7h à 7h30.

Assistante sociale

Régime général

Mme NUYS

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 10

Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

MSA

Mme GUERINET

Centre Social de Thouarcé

(mardi matin)

Tél. 02 41 54 06 44

Taxis

TAXI YOANN - GOASDOUÉ Yoann

Tél. 06 45 79 47 17

MT LOUISE TAXI - IDLKAID Abdellatif

Tél. 06 58 62 38 45

Serrurerie 24h/24, 7j/7

Guillaume MARIE

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

Tél. 02 41 45 35 10

bibliotheque@mozésurlouet.fr

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

Permanences aide informatique

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Nicolas Pascuito

Tél. 06 87 91 76 07

Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1^{er} samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

Mairie

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Tél. 02 41 45 31 66

Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

Tél. 07 88 77 70 09

Transport solidaire

CCAS - M.F. GODINEAU

Tél. 06 78 76 24 42

Correspondant du courrier de l'ouest

BIENVENUE

au nouveau correspondant

du Courrier de l'Ouest : **Philippe COSNARD**

Mail : ouiphi49@gmail.com



Agenda

entraide Numérique

Les mardis 7 et 21 novembre et 5 décembre

Salle de l'Aubance de 9h30 à 11h30.

École Le Petit Prince

Du 10 au 17 novembre

Collecte de papiers. Une benne PAPREC sera installée derrière la salle de sport.

École Le Prieuré

Mardi 14 novembre

Assemblées générales de l'OGEC et de l'APEL à la salle Saint Jo.

Festival Arts d'hiver

Le 17 et 18 novembre

Jardin partagé

Samedi 25 novembre

de 10h à 12h. Venez planter afin que le projet prenne racine !

Concours de belote

Samedi 25 novembre

Inscription : 13h, début : 14h.

Sortie basket-ball UFAB

Mercredi 29 novembre

Manifestation gratuite et ouverte à tous. Inscriptions : Nicolas Pascuito

• 06 87 91 76 07

animationloisirs@mozésurlouet.fr

On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : communication@mozésurlouet.fr avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).